

SUIVI DES DYNAMIQUES DE PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



ÉTAT DES LIEUX
JUILLET 2022

MISSION CONFÉE A



RESUMÉ

Depuis 2017, la Région Centre-Val de Loire (RCVL) mène des actions en faveur de la relocalisation de l'alimentation. Ainsi, la **stratégie régionale de l'alimentation** a pour objectif de permettre à tous l'accès à une alimentation sans effet négatif sur la santé et l'environnement. Politique territorialisée, elle vise à couvrir le territoire régional de Projets Alimentaires territoriaux (PAT). Afin d'accélérer la mise en place des dynamiques, la Région soutient un « **accompagnement à l'émergence progressive de PAT** ». C'est ainsi que depuis 2018, l'association InPACT Centre s'est vu confier une mission de suivi et d'orientation.

Chaque année, l'état des lieux des PAT en région CVL apporte de nouvelles connaissances sur le développement des PAT. Cet **état des lieux intermédiaire** permet de visualiser les principales évolutions sur ce premier semestre 2022. Il a été réalisé grâce au suivi des référents territoriaux de l'équipe projet, d'interviews avec les chargé.e.s de mission des territoires et d'échanges avec les services du Conseil Régional. Les démarches des **30 territoires identifiés comme PAT** dans cette étude (labellisés ou non), sont décrites dans des fiches territoires, qui ont été actualisées en juin 2022.

Globalement la dynamique continue de s'étendre progressivement sur la Région Centre Val de Loire avec **80% du territoire régional couvert par des PAT infra-départementaux**, et la mise en actions des territoires a fortement avancé, grâce aux crédits issus du plan de relance : 17 PAT ont aujourd'hui rédigé leur plan d'actions et sont donc en phase opérationnelle.

16 territoires possèdent plus d'1 ETP dédié à la démarche, permettant une accélération de l'animation territoriale et de la mise en action sur ce premier semestre 2022.

Les **actions proposées par les PAT restent parfois encore centrées sur la restauration collective** avec une vision systémique de l'alimentation qui n'est pas suffisamment explorée. L'objectif des PAT est de permettre des relations économiques entre acteurs, quelle que soit leur taille, fondées sur la proximité, la connaissance mutuelle, le juste prix et l'emploi. Cependant **l'implication de tous les acteurs** de la chaîne alimentaire, dans les instances de construction, de déploiement et de gouvernance de ces projets nécessite un **portage politique et des moyens humains dédiés**. La **sensibilisation des élus** aux enjeux d'une vision systémique de l'alimentation, la **montée en compétence des équipes dédiées** pour animer et faire vivre ces projets restent des sujets prioritaires pour le territoire régional.

Retrouvez l'ensemble des fiches descriptives PAT sur le site
www.pat-cvl.fr sur la carte des acteurs et initiatives

EVOLUTION DE LA DYNAMIQUE

UNE NOUVELLE LABELLISATION, DEUX NOUVEAUX TERRITOIRES EN DÉMARCHE

Plusieurs territoires ont fait évoluer le périmètre d'action de leur PAT

- Les Communautés de communes Touraine-Est Vallées et du Val d'Amboise, initialement suivies dans un seul et même PAT, ont affirmé avoir des dynamiques PAT distinctes dans leurs modes de gouvernance et les actions qu'elles déploient.
- Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne a intégré la Communauté de communes des Portes de Sologne, ce qui étend le périmètre d'action du PAT.

Deux nouveaux territoires en démarche

- La Communauté de communes du Castelrenaudais s'est engagée dans un PAT début 2022 suite à la réalisation d'un diagnostic territorial révélant la pertinence de l'élaboration d'une stratégie dédiée pour répondre aux besoins alimentaires et agricoles de ce territoire.
- La Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire a recruté une stagiaire en 2022 chargée de réaliser le diagnostic territorial dans l'optique de s'engager dans un PAT avant la fin de l'année, sous réserve d'une concertation. Le PAT a également été inscrit dans le PCAET de 2020.

Une nouvelle labellisation

Le Pays Gâtinais Montargois a été labellisé en ce début 2022.

PLACE À L'ACTION

SUR LES 30 TERRITOIRES EN PAT,
17 ONT AUJOURD'HUI FINALISÉ LEUR PROGRAMME D'ACTIONS

Communauté de communes Touraine-Est Vallée	PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne	Préfecture d'Indre-et-Loire	Pays des Châteaux	PNR du Perche
Département du Loiret	PNR de la Brenne	Tours Métropole Val de Loire	Pays Vendômois	
Communauté de communes Loches Sud Touraine	Communauté de communes du Val d'Amboise	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne	
Pays Giennois	Communauté de communes Gâtine Racan	Pays de Valençay en Berry	Communauté de communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse	

Sur ces 17 territoires, 15 sont labellisés (et ont bénéficié en 2021 de fonds PNA ou du plan de relance) – dont 4 sont labellisés niveau 2. Les autres territoires n'ont soit pas demandé la labellisation, soit ne l'ont pas encore obtenu.

Même s'ils n'ont pas encore de programme d'actions formalisé, les autres territoires en émergence de PAT commencent à lancer des actions en vue de les intégrer par la suite dans le PAT. On peut noter la situation particulière du PAT d'Orléans Métropole, qui met en place de nombreuses actions issues du programme de son PTAA (Projet Territorial Agricole et Alimentaire) alors qu'une synthèse des diagnostics de territoire existants et la construction d'un Copil sont en cours.

Ces actions en amont de la définition d'un projet stratégique et d'un programme d'actions permettent ainsi d'asseoir une certaine légitimité du territoire porteur du PAT et de commencer à mobiliser des partenaires. Cette entrée rapide dans des actions concrètes et visibles, satisfait certains acteurs en demande d'actions à visée économique à court terme mais peut aussi être remise en question par des acteurs désirant un projet plus systémique, avec une vision de plus long terme et davantage co-construit.

QUELQUES PARTICULARITÉS OBSERVÉES DÉBUT 2022

Des diagnostics mobilisateurs

Les méthodologies employées dans l'ensemble des diagnostics sont assez similaires : utilisation de diagnostics existants (SCoT, PCAET, AGRESTE, etc...) complétés par des entretiens auprès des acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs, consommateurs, etc...).

On note que la restitution grand public est envisagée pour commencer à mobiliser pour la gouvernance (ex : PAT Beauce Dunois).

De plus en plus de personnels dédiés

2021	JUIN 2022		
Nombre de territoire ayant			
Au moins 1 ETP	Au moins 1 ETP	Entre 0,5 et 0,9 ETP	Entre 0 et 0,4 ETP
10	16	5	9

Au mois de juin 2022, on compte 16 territoires ayant au moins 1 ETP contre 10 en 2021.

Il reste cependant 9 territoires en démarche qui ont moins de 0,5 ETP dédié à la démarche.

Une externalisation des missions d'animation de plus en plus fréquente

Contrairement aux études précédentes où de nombreux stagiaires avaient été recrutés pour réaliser le diagnostic du PAT, nous observons en 2022 une externalisation de cette étape, confiée principalement à des bureaux d'études (parfois groupés pour le diagnostic d'un même PAT) et aux chambres d'agriculture sur la partie agricole.

Quelques territoires envisagent d'externaliser l'animation de leur gouvernance : la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre a sollicité le PNR Loire Anjou Touraine en prestataire afin de construire une gouvernance partagée ; le Pays Loire Val d'Aubois souhaite lui externaliser l'ensemble du PAT (stratégie PAT et programme d'actions).

ZOOM SUR LA GOUVERNANCE DES PAT AVEC UN PROGRAMME D'ACTIONS VALIDÉ

5 PAT sur 17 conservent une gouvernance resserrée sur des acteurs institutionnels, encore peu élargie. Ces territoires ont souvent pour ambition de (re-)structurer leur gouvernance dans la continuité de la démarche, mais ont préféré rester en comité restreint pour le choix des grandes lignes d'action. Les territoires ayant ouvert leur gouvernance remontent toujours des difficultés à animer une gouvernance multi-acteurs, tant au niveau de :

- La mobilisation des parties prenantes : difficulté à impliquer des acteurs types coopératives agricoles et Industries Agro-Alimentaires ; difficulté à mobiliser sur le long terme, difficulté à identifier la légitimité des personnes représentantes des différents collèges.
- L'animation : difficulté à faire discuter des personnes aux opinions très diverses et aux intérêts divergents.
- La prise de décision : difficulté d'identifier où se fait la prise de décision et le rôle de chaque instance (différence entre consultation et co-décision).

LES THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES PAT EN REGION

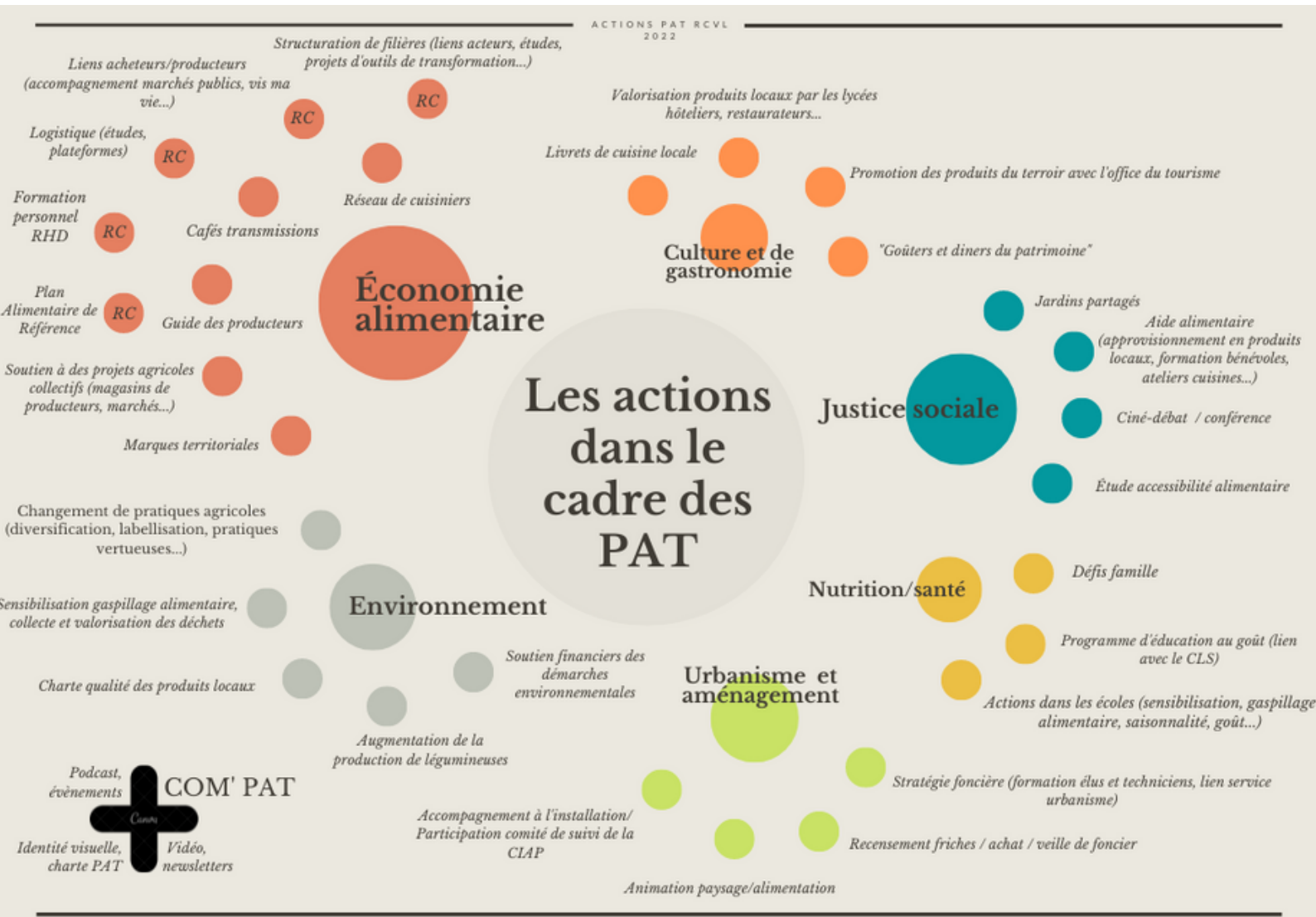


Figure 3 : actions des PAT en RCVL par thématique

On observe des actions encore très centrées sur l'économie alimentaire et notamment sur la restauration collective. Les territoires tentent de s'aligner avec la loi EGalim celle-ci ayant évolué en 2022 avec de nouvelles obligations. L'aménagement du territoire (foncier) et la justice sociale (accessibilité à tous) sont de plus en plus investigués.

Cependant, on retrouve encore des programmes d'actions qui listent des initiatives engagées sur le territoire, ce qui ne doit pas occulter la nécessité d'un investissement des territoires dans la planification agricole et alimentaire sur le long terme. Notons que face à la complexité pour mettre en place une stratégie PAT, quelques territoires affirment faire le choix d'avancer au fur et à mesure sur des « petites » actions très opérationnelles.

Les actions du champ environnemental restent peu fréquentes. Les porteurs de dynamiques énoncent encore une difficulté à positionner leur PAT comme un outil de transition écologique pour ne pas cliver les acteurs.